

Doctorat Déclaration pour la promotion

12.11.2014

La personne soussignée,

.....,

certifie que exemplaires imprimés de sa thèse de doctorat seront délivrés en bonne et due forme à la **Bibliothèque cantonale et universitaire, Service des thèses, Rte Joseph-Piller 2, 1700 Fribourg**, en date du :

.....

En vue de la séance de promotion du, elle prie le doyen ou la doyenne de faire imprimer son diplôme de doctorat.

Elle sait que la promotion n'aura pas lieu si les exemplaires ne sont pas déposés 10 jours avant la séance ou s'ils ne sont pas conformes aux instructions. Elle s'engage à rembourser à la Faculté les frais qui en résulteraient.

Elle se déclare d'accord à ce que la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg dispose librement de cinq exemplaires de sa thèse de doctorat ; elle peut donc également les vendre à des tiers.

./. suite au verso

Nom – Prénom (qui figureront sur votre diplôme):

.....

Titre de la thèse (qui figurera sur votre diplôme):

.....
.....
.....

Sous-titre :

.....
.....
.....

Lieu et Date :

.....

Signature :

.....

Cette déclaration doit être remise au Décanat, au plus tard, six semaines avant la séance de promotion.